

Collectif pour la protection de la Presqu'île de Pen Bron

réunion du mardi 25 février 2025, Salle des Perrières à Clis

Présents : Christian Tholin, Sylvie Godard, Benoît Cogné, Jean-Michel Vailhen, Jacques-Yves Rimbault, Catherine Bailhache, Mael Olaf Pipolo, Pierre Mercier, Alain Le Gentil, Danielle Estay, Arnaud Pichelin, André Bosc, Marc Evin, Loïc Cogrel, Frédérique Péron, Anne-Marie Tripone, Jean-Luc Tripone, Erwan Fonteneau, Edwige Fadeieff.

L'ordre du jour est présenté par Christian Tholin :

- 1- Validation reportée du compte-rendu de la dernière réunion
- 2- Présentation de la rencontre avec Didier Cadro
- 3- Environnement et juridique
- 4- La position du Collectif sur le projet Vinci

Nous rappelons que VINCI ne nous a toujours pas fait parvenir le tableau de présentation très détaillé sur la fréquentation du site, qu'il nous avait promis lors de la réunion du 12 novembre 2024.

Point 1 : Le compte-rendu de la réunion du 21 janvier rédigé par Mael a été envoyé aujourd'hui à 13H30 à tous les membres du Collectif, sans aucune relecture par les membres désignés (Christian et Edwige). Il est décidé de ne le valider qu'à la prochaine réunion du 24 mars.
⇒ Nous rappelons que celui qui rédige le CR doit l'envoyer aux relecteurs désignés avant toute diffusion.

Point 2 : Le RV avec Didier Cadro Maire de la Turballe

La demande de RV lancée en décembre est restée sans réponse. A la dernière réunion nous avions décidé de faire une relance, ce qu'a fait Benoit Cogné (en PO à la place de Jacques-Yves qui a délégation de signature pour le Collectif). Le RV s'est tenu le 12 février à 15h dans la salle de réunion de la mairie avec 5 membres de notre délégation. Nous avons convenu avec lui que le compte rendu de ce RV lui serait envoyé pour relecture et commentaires éventuels avant diffusion au collectif.

En préambule, il a rappelé qu'il n'avait pas apprécié les commentaires qui avaient circulé sur le collectif retzien. Nous l'avons informé que nous avions rappelé aux membres du Collectif l'obligation de tenir des propos respectueux envers les personnes.

Catherine lit le compte-rendu sur lequel Didier Cadro a mis « bon pour accord ». Il sera joint en annexe à ce compte rendu.

Quelques commentaires lors de la lecture :

- Sur la route communale, reste le problème de son entretien si elle est submergée dans quelques années, l'entretien en reviendra obligatoirement à la commune.
- Ajout de Loïc : les chauves-souris ne semblent pas poser de problème pour Didier Cadro. Néanmoins la problématique dépend s'il s'agit d'un habitat ou de passages.
- Le parking actuel situé avant la barrière de l'hôtel serait réservé aux accès PMR.
- L'accès au port serait toujours possible.

Point 3 : Juridique et environnement : Nous décidons de différer ce sujet. Il en sera question dans la conclusion de ce CR.

Point 4 : Quelle position du collectif sur le projet Vinci

Il est rappelé deux options :

- Si on valide le projet, on attend le permis et les travaux pour agir éventuellement.
- Si on ne le valide pas, on continue à chercher des éléments attaquables, des possibilités de changement de projet.

Alain Le Gentil relit les activités inscrites dans l'OAP du PLU actuel de La Turballe. Il indique que les activités listées offrent pas mal de possibilités de projets, mais ne permettent pas le projet Vinci.

Un Tour de table commence avec les arguments de chacun et sa position.

Lorsqu'il s'agit d'une association, la position du CA est demandée.

Terre et Mer pour l'avenir du vivant : Christian Tholin explique que les chiffrages ne sont pas connus, ceux de l'assainissement, de la protection contre les submersions, le coût des 500 places de parking en face du VVF, de la navette électrique sans chauffeur, ainsi que le coût de la navette maritime. Coûts qui seront supportés par La Turballe, Cap Atlantique, Le Croisic, c'est très flou et pas de coût global chiffré. La question posée : « est-ce un projet durable ? » A cette question la réponse est non pour Terre et Mer et donc ils se positionnent contre ce projet.

VGES « Vivons Guérande Ecologique et Solidaire » Alain Le Gentil lit la déclaration ci-dessous :

1. Il faut reconnaître que « l'équation Pen Bron » n'est pas simple si l'on veut répondre de manière satisfaisante aux différents enjeux :

- biodiversité
- protection du traict et des marais salants
- préservation patrimoine architectural
- ouverture au public
- équilibre économique d'un projet d'activités sur le site

Tout n'est sans doute pas possible et s'il fallait établir des priorités entre ces différents enjeux, nous donnerions la priorité à la préservation de la biodiversité et à la protection du traict et des marais salants, quitte à ce que ce soit au détriment des 2 autres (ouverture au public et création de nouvelles activités économiques). Le patrimoine bâti pourrait être utilisé pour des usages respectueux des vocations historiques du site comme le prévoit l'OAP en vigueur.

2. Le projet de VINCI est essentiellement touristique, donc en contradiction fondamentale avec les objectifs de préservation de la biodiversité sur le site de Pen Bron et ce d'autant plus que l'accès au pôle touristique se ferait en traversant la zone naturelle protégée. Plus globalement, ce projet est également en contradiction avec les objectifs de « développement durable », voire de sobriété que l'on devrait se fixer à l'échelle de Cap Atlantique (SCOT) et bien au-delà
3. Pour prendre une décision en connaissance de cause sur un projet pour Pen Bron, il faudrait avoir un projet alternatif à celui de VINCI, comparer les avantages/inconvénients de chacun des projets et choisir le meilleur (ou le moins pire?). Cette absence de projet alternatif est de la responsabilité de l'association des œuvres de Pen Bron, mais aussi des « pouvoirs publics » à tous les échelons (élus locaux, Cap Atlantique particulièrement, Département, Région et Préfecture).

Pour toutes ces raisons, le CA et les élus de VGES se positionnent contre le projet porté par VINCI.

TECS « Territoire En Côte Sauvage » est a priori contre ce projet, mais il sera demandé la validation du CA .

LPO « ligue protectrice des oiseaux » : avis en attente de validation par le CA.

Bretagne Vivante : avis en attente de validation par le CA.

FNE « France Nature Environnement » : Avis en attente, Jacques-Yves rappelle que c'est une fédération de 21 associations sur la Loire Atlantique.

Patrimoine en Presqu'île demandera à son CA. L'association s'était positionnée pour participer aux ateliers proposés afin qu'il y ait un lieu culturel de qualité.

Syndicat des Paludiers :

Contre le projet de Vinci qui générerait une augmentation du flux touristique.

Deux visions sur le futur du site ont émergé , 1 retour à la nature, 2 un projet alternatif. Le positionnement définitif est à faire.

Suivent des avis particuliers :

Pierre Mercier : exprime que c'est un projet toxique et que l'acquisition du foncier devrait être fait par le secteur public. Que les OPB, bien que privés, y menaient une activité qui rendait ce bien public et non lucratif. Le transformer en lieu de tourisme est « indigne » du lieu. Un projet alternatif permis par l'OAP serait intéressant. Il propose de s'attaquer à la construction d'un projet alternatif.

Danielle Estay : rappelle les luttes de N D des Landes et du Larzac.

Catherine rappelle que dans les deux cas il n'y avait pas de bâtiments patrimoniaux.

Loïc Cogrel : Il y a privatisation du site, le projet n'est pas destiné aux presqu'îliens. Une fréquentation non maîtrisée avec la traversée d'une zone naturelle extrêmement protégée, une perte de patrimoine, la non prise en compte de l'érosion qui aura un coût pour la collectivité.

Benoît Cogné : Il apparaît un avis défavorable général. Il pose ces questions :

- comment faire émerger un avis argumenté ? il faut faire une synthèse de tous ces arguments
- Est-il opportun de travailler des scénarios alternatifs pour ouvrir une discussion ?
- Un juriste pourrait aider à rédiger cet argumentaire
- Le soutien populaire va au projet actuel ; pour un soutien populaire à un autre projet ou d'autres arguments, comment faire ?

Jacques-Yves Raimbault : ce projet est truffé de coûts cachés pour la collectivité.

Christian Tholin émet l'idée que La Turballe achète le bien et qu'il soit restauré par des artisans locaux, des bénévoles.

Catherine rappelle qu'il y a 10 000m² à rénover et qu'avec une restauration à 3 000€ du m², il faut 30 millions d'€. Que la Région ne se positionnera pas, ni le Département et que Cap Atlantique ne se positionne même pas sur l'écomusée.

Sylvie Godard explique que Terre et Mer a demandé l'avis d'un avocat.

Conclusion :

- Nous décidons que l'argumentaire sera rédigé dans 3 semaines par un groupe de travail constitué des membres présents à la réunion de ce soir (noter vos idées au préalable).
- Les associations qui n'ont pas répondu doivent interroger leur CA et donner la réponse à la prochaine réunion du Collectif.

Nous adoptons la date de la prochaine réunion :

Lundi 24 mars à 18h30 salle François Marie LEBRUN à La Turballe (en face de la Mairie)

(Didier Cadro nous avait indiqué lors de notre rencontre qu'il acceptait à nouveau de nous prêter des salles).